



HALLOWEEN 31 OCTOBRE 2020 : À L'EXTÉRIEUR ET À DEUX MÈTRES!

La municipalité souhaite rappeler à la population qu'il y a de plus en plus de personnes atteintes de la Covid 19 dans la municipalité. Vous êtes invités à être vigilants et à faire preuve de prudence. Nous vous rappelons les consignes émises par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, notamment :

- Les enfants et les parents devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée;
- Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée;
- En aucun cas les enfants ne devront entrer dans les maisons visitées

Il y aura de la surveillance sur le territoire afin d'assurer la sécurité de la population de 16h00 à 19h00. Nous vous rappelons de faire preuve de respect envers les choix de chacun et d'éviter les rassemblements!

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du COVID-19, la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham annonce que la séance ordinaire, du 2 novembre 2020, à 19h30, se tiendra à huis clos. Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse dg@st-majorique.ca ou à déposer une lettre directement au bureau municipal dans la boîte à cet effet avant lundi, le 2 novembre 2020, à midi.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'accepter nos sincères remerciements. Nous vous invitons à suivre avec rigueur les directives gouvernementales afin de rétablir cette situation le plus rapidement possible.

[Consultez l'ordre du jour ici...](#)



CHANGEMENT D'HEURE LA NUIT DU 31 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE!!!

Le service incendie de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur d'incendie!

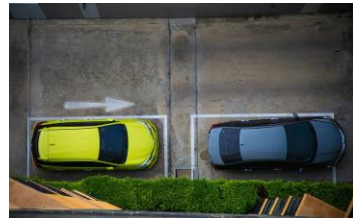
Assurez-vous d'avoir un avertisseur par étage, vérifier la date inscrite sur le boîtier et changer les piles pour assurer la sécurité de tous.





RAPPEL : STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES AIRES DE STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite rappeler aux citoyens de ne pas se stationner dans les aires de stationnement du garage municipal et de la caserne incendie.



Nous invitons les parents d'élèves à se stationner dans l'aire de stationnement du centre sportif ou de la salle municipale.

LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.



En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

Afin d'avoir une idée approximative du montant à emprunter, la municipalité a besoin de connaître le nombre de personne intéressée à bénéficier du programme. À la fin de la période de préinscription, la municipalité empruntera un montant en conséquence du nombre d'inscriptions. Les premiers à s'inscrire bénéficieront de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000\$ jusqu'à épuisement du fond.

[Pour lire la suite ou vous inscrire, cliquez-ici...](#)

COMMENT BÉNIFICIER DU PROGRAMME

SEPTEMBRE 2020

PRÉPARATION DU PROJET
REPLISSEZ LE FORMULAIRE
« INTERÊT À PARTICIPER »

PRINTEMPS 2021

DÉBUT DE LA PÉRIODE
D'INSCRIPTION: REPLISSEZ LE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU
PROGRAMME AVANT LA FIN DE LA
PÉRIODE D'INSCRIPTION.

JUIN 2022

FIN DE LA PÉRIODE
D'INSCRIPTION: VOUS DEVEZ
AVOIR DÉPOSÉ VOTRE DEMANDE
D'INSCRIPTION AVANT CETTE
DATE POUR OBTENIR LES FONDS
*NOTEZ QUE LES PROJETS
SERONT ACCEPTÉS SELON LES
FONDS DISPONIBLES.



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 382-05



Le projet de règlement 382-05 vise à permettre la construction de résidence bi familiale isolée (communément appelé duplex) sur les lots vacants 4 435 118 et 4 435 136. Ces deux terrains se trouvent dans la zone résidentielle H12 où la construction de bi familiale isolée n'est pas permise.

Puisque ce type de construction est permise dans la zone H11 qui est contiguë à ces deux terrains, le règlement vise à intégrer les deux lots ainsi que le 710 rue Lecavalier à la zone H11 pour permettre la construction de deux résidences bi familiales (duplex). Les deux lots

ainsi que la propriété du 710 rue Lecavalier sont représentés par les terrains rouges dans les cartes. Les terrains rouges sont ceux qui passeront de la zone H12 à la zone H11.

Pour des précisions sur ce projet de règlement, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 760 494



La demande de dérogation mineure sur le lot 5 760 494 vise l'autorisation de diviser une superficie de 1 212 mètres² de ce même lot à des fins de construction résidentielle alors qu'une superficie de 1 500 mètres² est nécessaire pour un terrain résidentiel selon le règlement de zonage 382-05 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

La superficie actuelle du 770 rue Élisée, aussi connue comme étant le lot 5 760 494, est de 3 033 mètres² et se prolonge jusqu'au Chemin du Sanctuaire. La partie que la propriétaire souhaite lotir se situe donc entre le garage municipal (755 chemin du Sanctuaire) et la garderie « Le pommier enchanté S.E.N.C. » (771 chemin du Sanctuaire).

Pour des précisions sur cette demande de dérogation mineure, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

[Consultes la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Mesures maximales <small>Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment</small>	
À domicile (maison et chalet)	Interdits : <ul style="list-style-type: none"> visiteurs d'une autre adresse Acceptés : <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants personnes offrant service ou soutien main-d'œuvre pour travaux prévus
CHSLD, RPA et RI	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte , jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité sportive et de loisir organisée permise Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires Entraînements sous forme individuelle permis Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes Aucune compétition permise Salles d'entraînement fermées
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
Établissements d'enseignement	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?			
1 844 853-2028 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.
1 844 853-2028 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	1 877 244-4545 Pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

